



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Action Powder

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Action Powder

Numéro du produit 536097

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Poudre d'Embaumement

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur The MazWell Group Ltd.  
Units 11/14-15 Ardglen Industrial Estate,  
Whitchurch, Hampshire,  
RG28 7BB, United Kingdom  
+44 (0)1256-893883  
+44 (0)1256-893868  
enquiries@themazwellgroup.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)1256 893883 (Lundi - Vendredi 9:00 am - 4:30 pm)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Carc. 2 - H351 Repr. 1B - H360FD STOT SE 3 - H335

Dangers pour l'environnement Non Classé

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

## Action Powder

<b>Mentions de danger</b>	<p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H318 Provoque de graves lésions des yeux.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H351 Susceptible de provoquer le cancer.</p> <p>H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.</p> <p>H335 Peut irriter les voies respiratoires.</p>
<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.</p> <p>P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.</p> <p>P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>
<b>Contient</b>	Paraformaldéhyde, Acide borique, Méthanol, Formaldéhyde
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	<p>P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P261 Éviter de respirer les poussières.</p> <p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p>

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

## Action Powder

<b>Paraformaldéhyde</b>		<b>25 - &lt;50%</b>
Numéro CAS: 30525-89-4		
<b>Classification</b>		
Flam. Sol. 2 - H228		
Acute Tox. 4 - H302		
Acute Tox. 4 - H332		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Dam. 1 - H318		
Skin Sens. 1 - H317		
Carc. 2 - H351		
STOT SE 3 - H335		
<b>Acide borique</b>		<b>25 - &lt;50%</b>
Numéro CAS: 10043-35-3		Numéro CE: 233-139-2
<b>Classification</b>		
Repr. 1B - H360FD		
<b>Méthanol</b>		<b>0.5 - &lt;1%</b>
Numéro CAS: 67-56-1		Numéro CE: 200-659-6
<b>Classification</b>		
Flam. Liq. 2 - H225		
Acute Tox. 3 - H301		
Acute Tox. 3 - H311		
Acute Tox. 3 - H331		
STOT SE 1 - H370		
<b>Composés d'ammonium quaternaire, benzyl-C12-18-alkyldiméthyle, chlorures</b>		<b>0.025 - &lt;0.25%</b>
Numéro CAS: 68391-01-5		Numéro CE: 269-919-4
Facteur M (aigu) = 1		
<b>Classification</b>		
Acute Tox. 4 - H302		
Acute Tox. 4 - H312		
Skin Corr. 1B - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
Aquatic Acute 1 - H400		

## Action Powder

<b>Composés d'ammonium quaternaire, chlorures d'alkyle en C12-14 [(éthylphényl) méthyl] diméthyle</b>	<b>0.025 - &lt;0.25%</b>
Numéro CAS: 85409-23-0	Numéro CE: 287-090-7
Facteur M (aigu) = 10	Facteur M (chronique) = 1
<b>Classification</b>	
Acute Tox. 4 - H302	
Acute Tox. 4 - H312	
Skin Corr. 1B - H314	
Aquatic Acute 1 - H400	
Aquatic Chronic 1 - H410	
<b>Formaldéhyde</b>	<b>0.025 - &lt;0.25%</b>
Numéro CAS: 50-00-0	Numéro CE: 200-001-8
<b>Classification</b>	
Acute Tox. 3 - H301	
Acute Tox. 3 - H311	
Acute Tox. 3 - H331	
Skin Corr. 1B - H314	
Eye Dam. 1 - H318	
Skin Sens. 1 - H317	
Muta. 2 - H341	
Carc. 1B - H350	
STOT SE 3 - H335	
<b>Amines, C12-18-alkyldiméthyle</b>	<b>&lt;0.025%</b>
Numéro CAS: 68391-04-8	Numéro CE: 269-923-6
Facteur M (aigu) = 100	Facteur M (chronique) = 1
<b>Classification</b>	
Acute Tox. 4 - H302	
Skin Corr. 1B - H314	
Eye Dam. 1 - H318	
Aquatic Acute 1 - H400	
Aquatic Chronic 1 - H410	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Information générale</b>	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Ingestion</b>	Rincer le nez et la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. Consulter un médecin immédiatement.

## Action Powder

<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
<b>Protection des secouristes</b>	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement. Susceptible de provoquer le cancer.
<b>Inhalation</b>	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Difficulté à respirer. Toux.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Douleur à l'estomac. Nausées, vomissements.
<b>Contact cutané</b>	Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Rougeurs. Irritant pour la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Larmolement abondant. Rougeurs.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Gaz et vapeurs très toxiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Monoxyde de carbone (CO).

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
<b>Équipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

## Action Powder

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de poussières. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter de rejeter dans les canalisations et l'environnement aquatique.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Prévoir une ventilation suffisante. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Lire et suivre les recommandations du producteur. Les femmes enceintes ou allaitant ne devraient pas travailler avec ce produit s'il y a le moindre risque d'exposition. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver rapidement si la peau devient contaminée.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger les conteneurs des dommages.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### **Méthanol**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 200 ppm 260 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m<sup>3</sup>

\*

##### **Formaldéhyde**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 0,5 ppm

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 1 ppm

C2

## Action Powder

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

\* = Risque de pénétration percutanée.

C2 = Substances préoccupantes en raison d'effets cancérigènes possibles.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Utiliser une aspiration générale et locale antidéflagrante.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit. Laver rapidement si la peau devient contaminée.
<b>Protection respiratoire</b>	Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE".
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Poudre pulvérulente.
<b>Couleur</b>	Blanc.
<b>Odeur</b>	Acre. Aromatique.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	77-79°C @ 760 mm Hg
<b>Point d'éclair</b>	65°C Coupelle fermée.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.

## Action Powder

<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 2.5% Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 73%
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	> 1
<b>Densité relative</b>	0.90-0.95 @ 20°C
<b>Solubilité(s)</b>	Légèrement soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas considéré comme explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

### 9.2. Autres informations

**Volatilité** 53%

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Peut polymériser. Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Oxydants puissants. Réducteurs forts. Acides. Bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Acute Tox. 4 - H302 Nocif en cas d'ingestion.

**ETA orale (mg/kg)** 1 195,65

#### Toxicité aiguë - cutanée



## Action Powder

<b>Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>ETA cutanée (mg/kg)</b>	30 612,24
<b><u>Toxicité aiguë - inhalation</u></b>	
<b>Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>ETA inhalation (vapeurs mg/l)</b>	21,5
<b><u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u></b>	
<b>Données sur l'animal</b>	Irritante.
<b><u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u></b>	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Eye Dam. 1 - H318 Provoque des lésions oculaires graves.
<b><u>Sensibilisation respiratoire</u></b>	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Sensibilisation cutanée</u></b>	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
<b><u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u></b>	
<b>Essais de génotoxicité - in vitro</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Cancérogénicité</u></b>	
<b>Cancérogénicité</b>	Susceptible de provoquer le cancer.
<b>Cancérogénicité CIRC</b>	Contient une substance/un groupe de substances qui peut provoquer le cancer. CIRC Groupe 1 Cancérogène pour l'homme.
<b><u>Toxicité pour la reproduction</u></b>	
<b>Toxicité pour la reproduction - fertilité</b>	Peut nuire à la fertilité.
<b>Toxicité pour la reproduction - développement</b>	Peut nuire au fœtus.
<b><u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u></b>	
<b>Exposition unique STOT un</b>	STOT SE 3 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Organes cibles</b>	Système respiratoire, poumons
<b><u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u></b>	
<b>Exposition répétée STOT rép.</b>	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.
<b><u>Danger par aspiration</u></b>	
<b>Danger par aspiration</b>	Non pertinent. Solide.
<b>Information générale</b>	
	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Peut nuire à la fertilité. Peut provoquer le cancer après une exposition répétée. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
<b>Inhalation</b>	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Difficulté à respirer. Toux.

## Action Powder

<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Douleur à l'estomac. Nausées, vomissements.
<b>Contact cutané</b>	Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Rougeurs. Irritant pour la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Larmolement abondant. Rougeurs.
<b>Voie d'exposition</b>	Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.
<b>Organes cibles</b>	Système respiratoire, poumons
<b>Considérations médicales</b>	Affections cutanées et allergies.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### Paraformaldéhyde

##### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 592,0

**Espèces** Rat

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Nocif en cas d'ingestion.

**ETA orale (mg/kg)** 592,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 10 000,0

**Espèces** Rat

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETA cutanée (mg/kg)** 10 000,0

##### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Nocif par inhalation.

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 11,0

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Irritante.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

##### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Sensibilisant.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

## Action Powder

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** STOT SE 3 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Organes cibles** Système respiratoire, poumons

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.

## Acide borique

### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 3 450,0

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 3 450,0

### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> >2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** CL<sub>50</sub> >2.03 mg/l, Inhalatoire, Rat

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Dose: 0.5g, 24 heures, Lapin Index d'irritation cutanée primaire: 0.1 Non irritant.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Dose: 100 mg, 24 heures, Lapin Non irritant.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Test de Buehler - Cobaye: Non sensibilisant.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Altération et/ou réparation de l'ADN: Négatif.

## Action Powder

**Essais de génotoxicité - in vivo** Aberration chromosomique: Négatif.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** NOAEL >5000 ppm, Orale, Souris

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Etude sur trois générations - LOAEL 336 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat P Peut nuire à la fertilité.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Toxicité maternelle: - NOAEL: 76 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat Peut nuire au fœtus.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT** NOAEL 100 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat rép.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

### Informations écologiques sur les composants

#### Paraformaldéhyde

**Toxicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 60 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)  
Informations sur les ingrédients.

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 24 heures: 42 mg/l, Daphnia magna

#### Acide borique

**Toxicité** La toxicité aquatique est improbable. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 79.7 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CL<sub>50</sub>, 48 heures: 102 mg/l, Ceriodaphnia dubia

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: 66 mg/l, Phaeodactylum tricornutum

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** La dégradabilité du produit n'est pas connue.

### Informations écologiques sur les composants

#### Paraformaldéhyde

## Action Powder

**Persistance et dégradabilité** Le produit est biodégradable.

### Acide borique

**Persistance et dégradabilité** La dégradabilité du produit n'est pas connue.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Non disponible.

### Informations écologiques sur les composants

#### Paraformaldéhyde

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit n'est pas bioaccumulable.

#### Acide borique

**Potentiel de bioaccumulation** FBC: < 0.1 L/kg, Saumon chinook (*Oncorhynchus tshawytscha*)

**Coefficient de partage** log Pow: -1.09

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Semi-mobile.

### Informations écologiques sur les composants

#### Paraformaldéhyde

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau.

#### Acide borique

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### Informations écologiques sur les composants

#### Paraformaldéhyde

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

#### Acide borique

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## Action Powder

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Information générale</b>	Collecter les déchets, résidus, conteneurs vides, vêtements de travail usagés et produits de nettoyage contaminés dans des conteneurs désignés et étiquetés selon leurs contenus. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. L'emballage doit être vide (sans écoulement une fois retourné). Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>Général</b>	Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).
----------------	--

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**  
Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Législation UE</b>	Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
-----------------------	---

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## Action Powder

### RUBRIQUE 16: Autres informations

<b>Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité</b>	<p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.</p> <p>IATA: Association Internationale du Transport Aérien.</p> <p>ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p>
<b>Sigles et abbréviations utilisés dans la classification</b>	<p>Acute Tox. = Toxicité aiguë</p> <p>Carc. = Cancérogénicité</p> <p>Eye Dam. = Lésions oculaires graves</p> <p>Repr. = Toxicité pour la reproduction</p> <p>Skin Irrit. = Irritation cutanée</p> <p>Skin Sens. = Sensibilisation cutanée</p> <p>STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</p>
<b>Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008</b>	<p>Acute Tox. 4 - H302: Eye Dam. 1 - H318: STOT SE 3 - H335: Skin Irrit. 2 - H315: Skin Sens. 1 - H317: Carc. 1B - H350: Repr. 1B - H360FD: : Méthode par le calcul.</p>
<b>Conseils de formation</b>	<p>Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.</p>
<b>Commentaires sur la révision</b>	<p>Règlements refondus.</p>
<b>Date de révision</b>	<p>22/12/2020</p>
<b>Révision</b>	<p>12</p>
<b>Remplace la date</b>	<p>27/11/2018</p>
<b>Numéro de FDS</b>	<p>579</p>

## Action Powder

<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H228 Matière solide inflammable. H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H331 Toxique par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H350 Peut provoquer le cancer. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes . H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	--

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.